

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

À partir de février,

Pour inscrire votre enfant, merci d'adresser en mairie les documents suivants :

- le livret de famille : page de l'enfant et page des parents
- les pages vaccins du carnet de santé
- un justificatif de domicile
(facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer)

Une fiche d'inscription est à remplir en mairie.

⇒ Vous serez ensuite contactés par la directrice.

